

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 2017-1-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2017-1)

L'an 2017, le 13 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (39) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	d'ARROS Gérard
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe – MAUHOURAT Jacques
ASSON	CANTON Marc - MOURA Patrick - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURECQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice - PANIAGUA Thomas
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc - SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	SAINT-JOSSE Jean - GARCIA Sylvie — SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane - HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NAY	CHABROUT Guy - GIRONDIER Michel - BOURDAA Bruno
PARDIES-PIETAT	
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (2) : TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy) ; VILLACAMPA Martine (à GIRONDIER Michel).
(M. CANTON présent pour le DOB - Pouvoir donné à Mme DEBATY pour les autres délibérations).

Etaient excusés ou absents (4) : RODRIGUEZ Pierre ; CASTAGNAU Serge ; ESCALE Francis ; CASSOU Michel.

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Date de la convocation : 7 février 2017

Objet : Subventions pour la mise en place d'activités d'été/jeunes et pour les formations d'animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA-BAFD)

(Rapporteur : M. DUFAU)

Une enveloppe budgétaire destinée à la mise en place d'activités pour les jeunes ainsi que l'aide aux formations BAFA-BAFD, est prévue chaque année dans le budget de la CCPN. Ces activités sont inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse qui est co-signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2016-2017-2018-2019.

La Commission Culture Jeunesse et Sports a examiné le 1^{er} Février 2017, les modalités des aides accordées pour la reconduction des projets d'animations organisés par les associations du territoire ainsi que les modalités de l'aide accordée pour les formations d'animateurs et de directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA – BAFD).

L'Association Evasion Pyrénéenne de Baudreix organise le "Passeport Activités Jeunes" permettant aux jeunes de 11 à 17 ans de participer à des activités sportives et de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, en demi-journée ou journée.

L'Association Les Gais Montagnards d'Asson, organise des séjours de vacances en France et à l'étranger pendant la période des vacances scolaires estivale.

Formations BAFA – BAFD :

Une convention formalisera l'aide versée directement aux organismes de formation.

Il est proposé d'accorder les aides suivantes :

- 200 € (pour les stages de formation en pension complète)
- 150 € (pour les stages de formation en externat)

En conséquence, Il est proposé de verser les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- **Evasion Pyrénéenne** : 15 000 €
- **Les Gais Montagnards** : 7000 €
- **Formations BAFA-BAFD** : 5000 €
dont 200 € (pour les stages de formation en pension complète) et 150 € (pour les stages de formation en externat)

Après avis de la Commission Culture jeunesse et sports du 1^{er} février 2017 et du Bureau du 30 janvier 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. PROPOSE de verser les subventions suivantes :

- **Evasion Pyrénéenne** : 15 000 € (versement dans un premier temps de 80 % de ce montant, le solde étant versé sur présentation du bilan réalisé de l'action).
- **Les Gais Montagnards** : 7000 € (versement dans un premier temps de 50 % de ce montant, le solde étant versé sur présentation du bilan réalisé des actions).

- **Formations BAFA-BAFD** : 5000 €

dont 200 € (pour les stages de formation en pension complète) et 150 € (pour les stages de formation en externat)

2. **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2017 de la CCPN, chapitre 65.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Ch. Baye
Christian PETCHOT-BACQUÉ